



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

<p>L'an deux mille vingt et un, le 13 SEPTEMBRE à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle des fêtes de Beaumont en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.</p>	<p>PRESENTS : M. REVEILLAUD Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme TOUZALIN Stéphanie - M. SZUNIEWIEZ Jacky -- Mme ASSELIN Karine - M. BIASON Christophe - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme DIMIER Brigitte - Mme RAT Christine - Mme COURTOIS Christelle - M. BIGNET Grégory (arrivé au point n°9) - M. DESFEUX Gervais - M. LE HELLEY Johnny - M. MICHAUD Mickaël - Mme ALOIN Séverine - M. VIZQUEL Charles.</p>
<p>Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; Mme Brigitte DIMIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	<p>Pouvoirs : Mme DEFRESSINE Caroline (donne pouvoir à Mme TOUZALIN Stéphanie) - M. CINTRACT Stéphanie (donne pouvoir à M. BIASON Christophe) - Mme CHEVALIER Maryse (donne pouvoir à Mr Nicolas REVEILLAUD)</p> <p>Excusé : Mme PINAUDEAU Catherine - Mme VACHON Christèle - M. GITTON Hugo - M. BLAIN Sébastien</p>

Monsieur Le Maire a invité les conseillers à effectuer une minute de silence en mémoire du papa de Pascal GALARD.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

1. Convention d'utilisation des terrains de football avec l'association de football E.S.B.S.C.

L'association de football E.S.B.S.C a demandé de revoir le nombre d'heures d'utilisation des terrains de football BREMAUD. Au vu de l'état des terrains et des préconisations données par GUY LIMOGES actuel prestataire entretenant les terrains de football, il est proposé d'établir une convention déterminant l'utilisation des terrains (horaires, sortir les buts amovibles et remonter les filets...).

Sur proposition de Mr Christophe BIASON, adjoint délégué à la vie locale : communication – associations animations, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes de la convention proposée
- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité

2. Convention de partenariat avec l'association MSA Services Poitou.

Dans le cadre du Forum sécurité routière, l'association MSA Services POITOU propose d'intervenir sur la commune de Beaumont Saint-Cyr pour présenter des ateliers de mise en situation avec simulateur de conduite et d'informations sur la prévention des risques routiers.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

L'association souhaite bénéficier d'un accès gratuit à la salle des fêtes pour présenter ces ateliers les mercredi 13 et jeudi 14 octobre 2021 ainsi que le jeudi 18 novembre 2021.

La commune de Beaumont Saint-Cyr propose de mettre à disposition de l'association la salle des fêtes de Beaumont.

La convention a pour objet de fixer les conditions réciproques de chacune des parties dans le cadre de ce partenariat et de régir les relations entre la commune de Beaumont Saint-Cyr et l'association MSA Services POITOU.

Les ateliers bien qu'axés sur la prévention routière des séniors seront ouverts à tous.

La MSA se chargera de la communication : elle prévoit de contacter toutes les personnes de plus de 60 ans sur un rayon de 30 km, l'information sera également mise sur nos panneaux lumineux, et des flyers sont en mairie.

Sur proposition de Mme Karine ASSELIN, adjointe déléguée aux affaires sociales, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *accepte les termes de la convention proposée*
- *autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjointe déléguée à signer ladite convention*

Adopté à l'unanimité

3. Avenant au marché « Construction de la maison des jeunes ».

Il est proposé d'acter une moins-value d'un montant de 377.51 € HT pour l'entreprise CORNET titulaire du lot n°11 plomberie sanitaire chauffage ventilation. L'évier et le meuble sous évier de la kitchenette sont retirés car ils sont intégrés dans la cuisine aménagée.

Le montant du lot passe de 31 742.56 € à 31 365.05 € représentant -1.19% de diminution par rapport au montant initial.

Sur proposition de Mr Bernard BLANCHARD, adjoint délégué aux bâtiments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *accepte l'avenant présenté*
- *autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cet avenant*

Adopté à l'unanimité

4. Convention avec la CAF pour les promeneurs du net.

Internet est aujourd'hui incontournable pour mobiliser les jeunes mais il présente de réels dangers, pour lesquels nos animateurs jeunesse ne sont pas toujours préparés pour accompagner les jeunes. Aussi la CAF a mis en place une structure éducative qui peut venir en aide et former nos animateurs. La directrice de la maison des jeunes suivra la démarche « Promeneur du net ». Il est alors proposé de signer une convention « Promeneur du net » avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour bénéficier de cet objectif éducatif de la CAF.

Sur proposition de Mme Karine HERMOUET, adjointe déléguée à la petite-enfance – écoles - jeunesse, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *accepte les termes de la convention proposée*

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

- *autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjointe déléguée à signer ladite convention*

Adopté à l'unanimité

5. Convention avec la CAF pour le bonus territoire.

Le contrat enfance jeunesse (Cej) de la Caisse d'Allocation Familiale avec lequel la commune de Beaumont Saint-Cyr est régie pour le périscolaire arrive à terme. Une nouvelle convention la Ctg, convention territoriale globale, nous sera présentée par Grand Poitiers et la CAF d'ici la fin de l'année. En attendant il est proposé de signer une convention d'objectif et de financement, qui détermine les aides financières de la CAF. Ces aides reprennent celles présentées par le Cej, auxquelles s'ajoutent les heures réalisées de la maison des jeunes (sur la base de 2019).

Sur proposition de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *accepte les termes des conventions proposées par la CAF pour le périscolaire et la maison des jeunes*
- *autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjointe déléguée à signer lesdites conventions.*

Adopté à l'unanimité

6. Adhésion à la ligue de l'enseignement de la Vienne.

Il est proposé d'adhérer à la ligue de l'enseignement de la Vienne afin que la directrice de la maison des jeunes puisse faire partie d'un réseau d'associations et de partages d'expériences, bénéficier d'un accompagnement dans le développement des projets, de formations...

Coût de l'adhésion 117 € par an.

Sur proposition de Mme Karine HERMOUET, adjointe déléguée à la petite-enfance – écoles - jeunesse, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *accepte d'adhérer à la ligue de l'enseignement de la Vienne*
- *autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à cette adhésion*

Adopté à l'unanimité

7. Approbation du nouveau règlement intérieur pour la maison des jeunes.

La commission petite-enfance – écoles - jeunesse propose d'approuver un nouveau règlement pour la maison des jeunes.

Ce nouveau règlement précise la durée de validité de l'adhésion, établit les conditions de diffusion des plannings et des inscriptions aux différentes activités, séjours, chantiers...

A ce nouveau règlement sera joint un nouveau dossier d'adhésion plus simple pour les familles (moins de pièces à fournir).

L'adjointe déléguée à la petite-enfance – écoles - jeunesse a précisé les changements effectués par la commission à savoir :

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

- Ouverture les mercredis après-midi en accueil libre à compter de l'ouverture de la nouvelle structure pour 12 enfants (à titre expérimental)
- Ouverture un vendredi par mois de 19h à 22h30 et toutes les vacances scolaires de 10h à 18h « hors vacances de Noël »
- Acceptation de jeunes de communes alentours... en fonction des places disponibles.
- Diffusion d'une information une semaine avant la remise des plannings
- Inscription à réception des plannings
- Précision sur les régimes alimentaires : allergies, intolérances...
- Pour les régimes spécifiques un repas de substitution « pourra » être proposé.

Sur proposition de la commission petite-enfance – écoles - jeunesse, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau règlement pour la maison des jeunes ainsi que le dossier d'adhésion.

Adopté à l'unanimité

8. Décision modificative n°5.

Au conseil du 5 juillet, une décision modificative a été prise pour rajouter des crédits sur l'opération 18 voirie pour les travaux d'extension électrique rue des Varennes à hauteur de 3600 €. Cependant ce montant était une estimation de la part de SRD, et le devis fait apparaître aujourd'hui un montant de 4 363.86 € TTC. Ainsi il est demandé de pouvoir prendre une nouvelle décision modificative pour augmenter l'opération 18 voirie de 800 €.

Sur proposition de Mr Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise les affectations et virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111-22 : ACQUISITIONS FONCIERES	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-18 : VOIRIE	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	800,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	800,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Adopté à l'unanimité.

9. Rénovation de l'habitat.

Grand Poitiers en lien avec l'Anah, propose plusieurs outils aux habitants permettant la rénovation de l'habitat privé ancien et la remise sur le marché des logements vacants des centres bourgs. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

L'un des outils l'OPAH-RU a pour objectif de :

- contribuer à la revitalisation des centres bourgs en ayant une action envers un public large de propriétaires occupants et bailleurs.
- agir en matière d'amélioration énergétique

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

- agir en matière patrimoniale pour créer du logement abordable favorable aux mixités et lutter contre la vacance structurelle de certaines maisons de bourg.

Dans ce cadre, il est nécessaire de déterminer sur notre territoire les emplacements éligibles ainsi que le montant de la participation de la commune.

La commission habitat a travaillé sur ce sujet cet été et afin de répondre aux critères de l'OPAH-RU, elle a retenu 4 lieux :

- Cité Lefort
- La Tricherie
- Beaumont
- Traversais

Qui répondent aux actions suivantes :

- l'aménagement de la traversée de la Tricherie afin de rendre la voie plus urbaine
- le développement d'aménagements paysagers et de fleurissement sur l'ensemble de la commune, dans le cadre de la démarche du label Village Fleuri
- l'acquisition de l'ancienne boulangerie de la Tricherie pour démolition et reconstruction pour réaliser un pôle paramédical et/ou des commerces
- la définition d'une orientation d'aménagement au PLU sur la Tricherie pour l'aménagement d'une zone à urbaniser en direction de logements sociaux, en particulier les séniors
- l'aménagement de la rue de la Gare pour repenser les circulations, les trottoirs et l'éclairage et favoriser la fréquentation de la gare.

En outre, le village de Traversais a connu plusieurs interventions permettant en particulier l'installation de commerces, la réhabilitation de la salle socioculturelle et l'aménagement d'une aire de jeux.

Pour la Cité Lefort, l'espace public a été récemment aménagé pour créer du stationnement et une aire de jeux a été installée.

Afin de montrer à l'ANAH l'engagement de la municipalité dans la rénovation de l'habitat ancien et privé dans les centres bourgs, la commission propose que la commune participe financièrement à hauteur de 1 000 € par dossier (avec approximativement 2 à 3 dossiers par an sur 5 ans). Ces dossiers devront être aux préalables éligibles à l'ANAH.

La conseillère déléguée, Mme Christine RAT, a présenté les éléments.

La plaquette informant le démarchage qui sera réalisé par Grand Poitiers, sera mise sur le site internet de la commune et sur face book en y indiquant bien les périodes afin de rassurer les habitants.

Sur proposition de la commission urbanisme, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Accepte l'engagement de la commune dans le nouveau dispositif de rénovation de l'habitat dans les 4 zones suivantes :*
 - *Cité Lefort*
 - *La Tricherie*
 - *Beaumont*
 - *Traversais*
- *Autorise le versement d'une aide de 1 000 € par dossier présenté et éligible à l'ANAH.*

Adopté à l'unanimité

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

10. Adhésion au dispositif du « rappel à l'ordre ».

Le rappel à l'ordre est un dispositif légal qui permet au maire ou à un(e) élu(e) délégué(e) de réprimander verbalement un administré auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre de la commune.

Dans le département, une convention-cadre est conclue entre l'Association des Maires et le Parquet de Poitiers. Cette convention propose un dispositif qui facilite les démarches administratives. Il s'agit notamment d'une consultation préalable du parquet de Poitiers par le biais d'un document type à transmettre à une adresse mail prédéfinie avant la convocation officielle pour la mise en œuvre d'un rappel à l'ordre, un bilan statistique sera tenu annuellement.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'adhérer à la convention-cadre conclue entre l'Association des Maires et le Parquet de Poitiers afin de pouvoir appliquer un « rappel à l'ordre » en cas de conflits de voisinage, d'incivilités commises par des mineurs, bruits et tapages injurieux ou nocturnes, abandon d'ordures...selon une procédure plus simplifiée.

Adopté à l'unanimité

POUR INFORMATION

Elections législatives :

Malgré notre demande auprès du député Jean-Michel Clément, aucun changement ne sera opéré concernant les limites des circonscriptions législatives.

La préfecture de la Vienne nous confirme que la commune déléguée de Beaumont comprenant 2 bureaux sera rattachée à la 3^{ème} circonscription et que celle de Saint-Cyr sera quant à elle rattachée à la 1^{ère} circonscription.

11. Présentation des post Facebook pour les associations et entreprises

Le conseiller délégué Grégory BIGNET informe qu'en raison de l'annulation du forum des associations les associations ont été contactées pour réaliser des focus sur leurs activités, on y trouve leurs heures, leurs tarifs, les jours et lieux et les personnes à contacter. Ainsi les associations du football, le lotus yoga, la gym et le judo ont répondu présents.

Dans le même esprit, des focus sur les nouvelles entreprises qui s'installent sur notre commune seront mis en ligne.

Le prochain bulletin est à nouveau lancé et un espace dédié sera créé pour présenter les nouvelles entreprises.

12. Bilan du marché estival

Le marché estival s'est déroulé du 16 juillet au 27 août 2021 de 17h à 21h au Lac de Saint-Cyr. 29 exposants se sont relayés sur l'ensemble de la période.

Il y a eu des bons retours tant par les habitants que les artisans.

Le lagon ayant une exclusivité sur quelques produits de bouche, certains artisans n'ont pas pu venir. Un accord devrait être trouvé pour l'année prochaine.

Stéphane CINTRACT remercie le comité des fêtes de Saint-Cyr pour l'aide apportée pour le matériel ainsi que Pascal GALARD, Grégory BIGNET et Sébastien BLAIN. Christophe BIASON,

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

adjoint délégué à la vie locale : communication – associations animations, remercie l'ensemble des acteurs qui ont participé à ce projet et en particulier Stéphane CINTRACT qui a travaillé en amont pendant 4 mois pour préparer cette animation, trouver des partenaires, solliciter les artisans. Après avoir fait le point des commerçants présents, Stéphane CINTRACT préparait le plan pour disposer les stands et une présence était assurée de 15h à 22h.

Le Maire remercie l'équipe pour le travail effectué, cette animation a pu montrer que la commune est capable de travailler avec la SAGA sur le Lac de Saint-Cyr et a permis aux habitants de se réapproprier les lieux par la présence d'un marché estival.

13. Bilan de la maison des jeunes.

La maison des jeunes a très bien fonctionné cet été. Boris, l'apprenti en BPJEPS qui a rejoint la maison des jeunes début juillet a été apprécié et s'est très bien intégré à l'équipe, tout comme la stagiaire BAFA sur août.

Bilan été 2021 :

Passerelle 10 – 11 ans : Il y eu 18 enfants différents dont 8 adhésions pour l'été (une partie n'avait pas encore l'âge pour adhérer).

S1 : entre 15 et 31 jeunes

S2 : entre 11 et 23 jeunes

S3 : entre 2 et 6 + 16 jeunes en séjour

S4 : entre 9 et 20 jeunes

S5 : Lundi et Mardi 3 + 16 jeunes en séjour, du mercredi au vendredi entre 8 et 11

S6 : entre 6 et 14 jeunes

S7 : entre 15 et 25 jeunes

La saison 2021-2021 s'est terminée avec 61 adhérents, 56 jeunes différents sur l'été (2020 : 47 adhérents, 42 jeunes différents).

Le maire précise que c'était la 1ère année que la maison des jeunes était ouverte tout l'été, le retour des familles et des jeunes était très positif. Il y a eu un très bon travail d'intégration et il existe une vraie osmose entre les jeunes quel que soit leur âge. Les activités ont été diverses : accompagnement à la citoyenneté, tour en avion, Futuroscope...

Est noté également le bel investissement avec le parc, la très belle fusion entre les enfants des anciennes communes, le challenge pour la maison des jeunes pour l'année prochaine est de pouvoir présenter d'aussi belles activités.

14. Point sur la rentrée scolaire.

La rentrée des classes s'est très bien passée :

110 élèves à l'école du Lac

140 élèves à l'école Jeanne KAES

Le protocole sanitaire est maintenu au niveau 2 : le masque est obligatoire en intérieur mais pas à l'extérieur. Le brassage est toujours interdit ainsi le périscolaire du mercredi est ouvert dans les 2 écoles.

Réunion sur l'OAP des marteaux

La réunion s'est déroulée le 6 septembre, elle a permis d'apporter des éclaircissements aux riverains des Marteaux.

Il est prévu de recevoir individuellement certains administrés pour apporter des précisions supplémentaires et personnalisées.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Le Maire rappelle qu'une orientation stratégique n'est pas un projet. Les élus de Grand Poitiers, Bernard Peterlongo et Lisa Belluco, tous deux vice-présidents à l'urbanisme, étaient présents.

Des demandes sur ce nouveau PLU arrivent tous les jours en mairie, mais il est à retenir que le droit à l'urbanisme n'est pas un droit acquis. Le PLU d'aujourd'hui n'a qu'une durée de 5 ans (10 ans d'habitude) car il y aura pour 2025 le PLU intercommunal à l'échelon de Grand Poitiers. Le droit à la construction actuel pourra changer, si les habitants veulent profiter des zones dites à urbaniser, il conviendra de le faire d'ici 5 ans, ensuite il y aura un bouleversement possible des zones. La commune a travaillé vers un intérêt général et non individuel.

Projet de cinéma :

Le « CRPC » Centre Régional de Promotion du Cinéma, en partenariat avec l'association MJM cabaret et la collectivité propose la diffusion du cinéma une fois par mois les jeudis (sauf en novembre un mercredi) en alternance à la salle des fêtes et à la salle socio-éducative (en fonction de la luminosité extérieure la salle socio sera privilégiée).

Une convention sera signée. En plus du prêt de la salle, la commune versera au CRPC 450 € pour équilibrer l'ensemble des frais générés.

MJM Cabaret tiendra la billetterie et l'ensemble des entrées sera remis au CRPC qui se chargera quant à lui de payer les différents organismes.

Tarifs :

Plein tarif : 6 €

Tarif réduit : 4.50 € (- de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants...)

Tarif groupe : 3.50 € (centre de loisirs, scolaires...)

Il conviendra de prévoir l'achat de grands écrans qui pourront être mis en location en même temps que les salles.

Le cinéma en plein air ne peut se faire qu'en juillet et août, donc la demande sera revue pour la saison prochaine mais la CRPC est très demandée (40 communes adhérentes).

Les films présentés sont généralement sortis depuis 5 semaines en salle

Les séances seront à 20h30, la première est prévue le 21 octobre à la salle socio-éducative.

Dégradation du foot :

Dans l'ensemble, il n'y a pas eu trop de dégât à déplorer : la société Guy Limoge est intervenue, l'arrosage intégré n'a pas été endommagé.

Il faudra envisager l'installation d'éléments ou de travaux pour éviter que cela se renouvelle. Un dépôt de plainte avait été réalisé.

Défi inter-entreprises :

Hervé Joyeux (DST), Stéphane AUBRUN (agent des services techniques), Aïcha CREPPELLE (agent du périscolaire) et Grégory BIGNET (élu) ont participé au défi inter-entreprises le jeudi 9 septembre. Ils sont arrivés 238ème sur 309. Le Maire les remercie pour avoir représenté la commune, il était important que la commune puisse s'intégrer dans cette initiative.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 21h40.

Le prochain conseil est prévu le lundi 11 octobre 2021 à 20h à la salle des fêtes.